

Troisième Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et l'association sans but lucratif  
Fédération Luxembourgeoise des Arts de la Scène

**Entre les soussignés :**

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif Fédération Luxembourgeoise des Arts de la Scène, représentée par son président, désignée ci-après « l'association »

Un article 15 est ajouté à la convention conclue le 8 juillet 2019 entre parties:

**Article 15 – Aide supplémentaire extraordinaire**

Pour l'exercice 2021, l'État accorde une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 15.000.-€ via l'article budgétaire 02.0.33.012 à la Theater Federatioun / Fédération Luxembourgeoise des Arts de la Scène asbl. pour la réalisation de la soirée de remise des Theater- an Danzpräisser 2021, qui auront lieu le 17 septembre dans le cadre du festival de rentrée théâtrale « Theaterfest ».

Ce montant sera liquidé dans son entièreté dès la signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **- 3 SEP. 2021**

Pour la Theater Federatioun



Claude Mangen  
Président

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg



Sam Tanson  
Ministre de la Culture